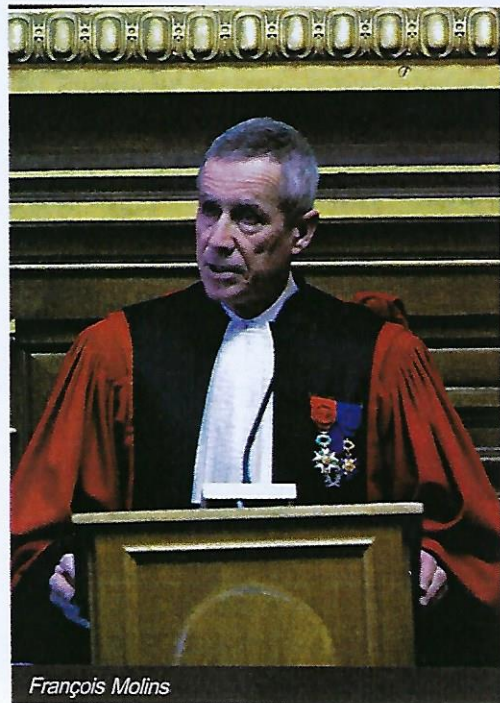


Accompagner les entreprises en difficulté, c'est préserver la solidité du tissu social

par François Molins,
procureur de la République de Paris

Je tiens tout d'abord à m'associer aux paroles de bienvenue, que vous venez d'adresser, Monsieur le président, aux personnalités qui ont répondu à votre invitation et montrent ainsi l'intérêt qu'elles portent à la juridiction du tribunal de commerce de Paris et à son action. L'audience de rentrée permet de rendre un hommage mérité à celles et ceux, juges consulaires, greffiers, huissiers audienciers, mandataires, qui font vivre cette juridiction et la mettent en mesure de répondre aux nombreux litiges qui lui sont soumis, tant dans le contentieux général que dans le traitement des difficultés économiques des entreprises.

Le tribunal de commerce de Paris est une juridiction hors norme. Premier de France des 18 tribunaux de commerce spécialisés institués par la loi du 6 août 2015, par sa taille, ses 170 juges consulaires et son activité. Personne ne méconnaît l'importance et la complexité du contentieux traité par cette juridiction et l'intérêt porté à ses décisions. L'action du ministère public, garant de l'ordre public économique, y prend toute sa place. C'est le sens de ma présence aujourd'hui, aux côtés de Jean-Pierre Bonthoux procureur adjoint, de Charlotte Caubel première vice-procureur et de l'équipe des quatre vice-procureurs coordonnés par Laëtitia Felici, adjointe au chef de la section financière, Claire Malaterre, François Camard et Stephen Almaseanu qui remplace Guillaume Maigret muté dans un autre poste depuis le 1^{er} janvier 2016. Plus que jamais, ils ont été présents, et continueront de l'être en 2017, tant pour le traitement des entreprises en difficulté que pour l'application d'une politique de sanctions efficace, mais aussi pour assurer pour la synergie avec le champ pénal.



Audience solennelle

passifs des entreprises en difficultés comportant de lourdes créances souvent privilégiées, mon parquet encourage les mandataires à engager d'avantage d'actions en comblement de passif.

Il est en effet tout à fait normal qu'un dirigeant ait à répondre, le cas échéant des fautes qu'il a commises et des conséquences qui en découlent sur le tissu économique de notre pays, gage là encore d'une économie saine.

En 2016, les condamnations obtenues par les décisions rendues par votre tribunal ont représenté un total de 25,85 millions d'euros de passif récupéré.

Les enjeux financiers étant de taille, les avocats spécialisés, ce sont des dossiers complexes que les chambres jugeant les sanctions peuvent avoir à connaître.

31 actions en comblement ont été engagées par les mandataires judiciaires en 2016. C'est mieux qu'en 2014 (16 en 2014) mais moins qu'en 2015 (52 en 2015).

Le mouvement s'est donc ralenti et je ne peux que le regretter même si à l'échelon national, on déplore toujours que ces actions soient statistiquement faibles (190 actions en 2014) par rapport au nombre de procédures collectives ouvertes (60 966 procédures ouvertes en 2014).

C'est avec une parfaite connaissance de l'importance du volume et des difficultés des sujets traités que je salue le travail accompli par le tribunal de commerce de Paris avec le soutien actif et permanent de mon parquet, durant toute l'année 2016. (...)

J'associe naturellement à cette reconnaissance les tâches accomplies avec constance par le greffe

du tribunal de commerce qui a permis notamment la concrétisation et la mise en place du coffre-fort électronique permettant la transmission des nombreux actes que reçoit le parquet. Ce coffre-fort doit entrer en fonctionnement au début de cette année.

Je salue la qualité des relations entretenues avec nos partenaires habituels que sont les administrateurs et mandataires judiciaires.

Pragmatisme, réactivité, audace, mais aussi fermeté, de nombreux objectifs ont été atteints pour l'année 2016.

Pour l'année à venir de nombreux chantiers s'ouvrent encore pour le parquet au commerce comme :

La régularisation d'un protocole qui sera signé entre vous, Monsieur le président, le greffe de votre tribunal et moi, destiné à prévoir les modalités de saisine du tribunal de commerce par le parquet et les informations susceptibles de lui être transmises à cette fin.

Mon parquet organisera avec l'ordre des avocats de Paris présent systématiquement au TGI à la chambre des procédures collectives des réunions avec les représentants des autres ordres professionnels, moins présents aux audiences, que sont les architectes, les pharmaciens, les experts-comptables et autres pour échanger sur les difficultés de leur profession, les dispositifs pour améliorer la prise en charge de leurs membres rencontrant ces difficultés et les sanctions disciplinaires qu'ils peuvent prendre en cas de graves fautes de gestion pour que celles-ci ne soient pas impunies.

Je remercie Monsieur le bâtonnier d'organiser

avec mon parquet ces rencontres et d'apporter l'expérience de l'ordre des avocats dans le suivi des procédures collectives aux autres ordres professionnels.

À l'invitation de Monsieur le préfet de région, mon parquet participera aussi très bientôt aux réunions mensuelles du comité exécutif « économique » organisées par la préfecture de région. Elles seront l'occasion d'approfondir les dossiers économiques et les questions liées aux entreprises en difficulté. Cette participation dont je me félicite se conjugue avec les relations déjà excellentes que noue mon parquet avec le commissaire au redressement productif de la région Île-de-France.

Enfin, le parquet de Paris entend proposer avec vous Monsieur le président un dispositif d'aide et de soutien psychologique aux dirigeants d'entreprise en difficulté qui dans le cas des PME sont parfois en grande souffrance, la procédure collective étant vécue comme l'échec d'une vie.

Il est temps de conclure. Notre pays a besoin des juges consulaires. Il a besoin de juges consulaires tournés vers l'avenir. En protégeant l'entreprise, vous gardez le dynamisme du tissu économique.

En accompagnant les entreprises en difficulté, vous préservez la solidité du tissu social.

Je forme le vœu que 2017, dans le cadre de la consolidation des règles déontologiques, voie la poursuite et la réussite de vos missions. Soyez en tout cas assurés de la présence et de la vigilance du parquet de Paris auprès de votre juridiction pour vous accompagner dans l'exercice de cette mission au service de l'intérêt général. (...)